

EnVies de Quartier

Fiche pédagogique n°7 | mars 2016

Les entrées de villes et de villages : des vitrines du territoire

Pourquoi mettre en valeur les entrées de ville ?

Elles reflètent l'identité de la commune :

- Une commune dynamique
- Une commune fleurie
- Une commune équipée
- Une commune agréable...

L'aménagement d'une entrée de ville contribue à **améliorer le cadre de vie.**

C'est la première image de la commune

Pistes d'actions

Rechercher des solutions peu chères, telle que la plantation de quelques arbres ou arbustes pour améliorer la **qualité paysagère** de l'entrée de ville.

Rechercher les **espaces propices à un aménagement qualitatif** : une dent creuse, une friche, un terre-plein, un large trottoir...

Améliorer l'**accessibilité** aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux engins agricoles.

Questionner l'intérêt des **panneaux publicitaires** au niveau économique et paysager et minimiser leur impact visuel.

Améliorer la **sécurité** en favorisant la réduction de la vitesse des véhicules, en sécurisant les parcours piétons.

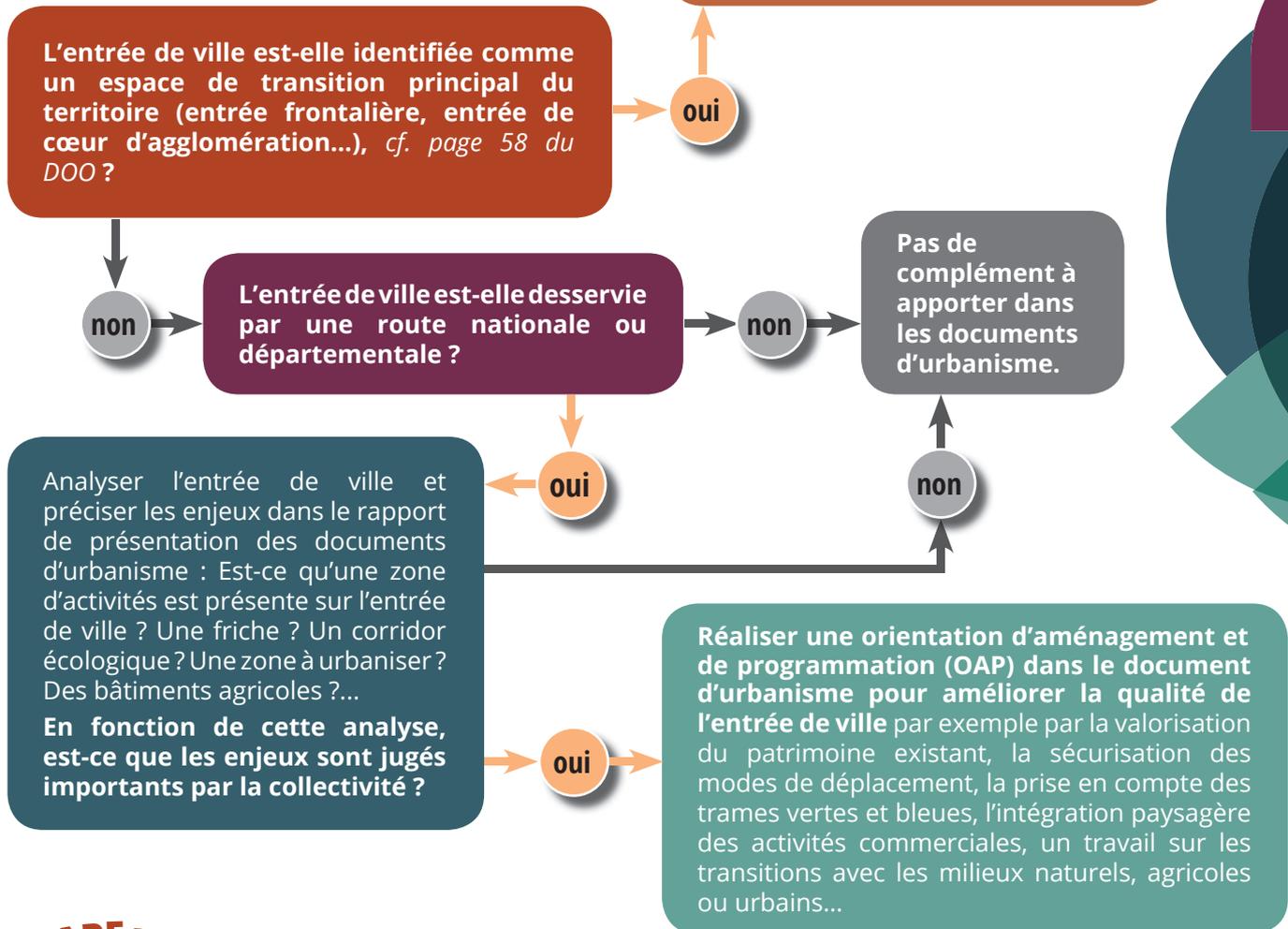
Rechercher une **cohérence urbaine** avec les caractéristiques de la commune : forme urbaine, densité, architecture, règles d'urbanisme...



Les documents d'urbanisme et les projets urbains ont un rôle de déclinaison des SCoT

Que dit le SCoT Nord 54 ?

Au titre des espaces de transition identifiés dans le SCoT Nord 54, les entrées de villes et de villages doivent faire l'objet d'une réflexion afin d'améliorer leur qualité paysagère. Voici le processus à suivre pour savoir si les entrées d'une commune sont concernées et comment décliner les objectifs du SCoT :



L'AGAPE vous accompagne

L'AGAPE conseille ses membres dans leur réflexion et l'aménagement de tous les types d'entrées de villes et de villages notamment lors de la réalisation de documents d'urbanisme.

Contact

Marie Sophie THIL
responsable du pôle
Etudes, chargée d'études
« Projets urbains »
tél : (+33) 03 55 26 00 18
mthil@agape-ped.org

Que dit le SCoTAT ?

Le SCoT de l'Agglomération thionvilloise indique de « maîtriser l'urbanisation le long des axes routiers et autoroutiers afin de préserver les terres agricoles et diminuer la consommation foncière » notamment « en traitant les entrées de ville » et « en encadrant le développement des espaces commerciaux et économiques qui ont tendance à s'étaler le long des infrastructures et à dévaloriser l'image du territoire. »

Source : Page 41 du DOO du SCoTAT approuvé en février 2014.